



L'abeille mélipone de Guadeloupe (*Melipona variegatipes*) ou « ti poban » est une espèce protégée et menacée d'extinction, classée sur la liste rouge de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature).

En ma qualité de présidente du conseil d'administration (CA) de l'OFB (Office français de la biodiversité), j'ai été interpellée sur la saisie de 2 ruches d'abeilles mélipones par les inspecteurs de l'OFB, au niveau du Parc de la Source, à Bouillante, en Guadeloupe.

Je rappelle que l'OFB a une mission de police de l'environnement assurée par 1700 inspecteurs sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin. Ces inspecteurs, véritable force de police, sont sous le contrôle du préfet pour les procédures administratives et sous celui du parquet, pour les procédures judiciaires. Avec la séparation des pouvoirs au sein de la République, en ma qualité de présidente du CA de l'OFB, je ne peux être ni renseignée, ni interférer, ni bloquer ces différentes procédures ce qui garantit un traitement réglementaire, équitable et objectif de l'information administrative ou judiciaire. Dans le cas de la saisie des ruches au sein du Parc de la source, il s'agit d'une enquête diligentée par le Parquet de Basse-Terre.

En ce qui concerne l'abeille mélipone de Guadeloupe, elle a été décrite pour la première fois en 1893, et ce n'est qu'en 2010 qu'elle sera à nouveau présente dans des écrits scientifiques de François Meurgey, entomologiste du Muséum d'Histoire naturelle de Nantes, président de la société d'Histoire naturelle L'Herminier. C'est dire que cette abeille brille par sa rareté dans nos écosystèmes insulaires.

Selon ce scientifique, c'est une abeille sociale qui constitue des colonies pérennes mais dans des conditions particulières qui lorsqu'elles ne sont pas réunies, aboutissent purement à l'extinction de la colonie. Or avec l'urbanisation galopante de notre territoire et la perte des continuités écologiques (trames bleue et verte), la destruction consécutive de son habitat qui en résulte fragilise l'existence même de cette abeille, la seule qui serait endémique à la Guadeloupe. En raison de tous ces éléments, elle a été classée en liste rouge comme espèce protégée (elle fait l'objet d'un arrêté de protection) et menacée d'extinction par l'UICN. Afin de mieux connaître cette espèce, Le parc national de la Guadeloupe s'est associée à la Coopérative des producteurs de miel de la Guadeloupe pour l'étudier et apporter



davantage de données scientifiques sur cette abeille. C'est dans ce contexte de haut niveau de protection que l'abeille mélipone de Guadeloupe ne peut être domestiquée dans des ruches artificielles, même à des fins pédagogiques. Si elle est étudiée, elle doit faire l'objet d'une dérogation préfectorale.

Par ailleurs, mes propos qui suivent ne font pas d'amalgame avec la saisie du Parc de la Source, mais constituent une mise en garde à la population. Je sais aussi que le miel de cette abeille rare attise les convoitises et qu'il est vendu sous le manteau à des prix suffisamment attractifs pour braver les interdits. Ne devrait-on pas privilégier la biodiversité et la survie de cette petite abeille qui a mis des millions d'années pour être phylogénétiquement sélectionnée et adaptée à notre milieu insulaire au lieu de quelques malheureux euros qui pourraient conduire à son extinction inéluctable ? D'autant plus que nous avons dans notre patrimoine naturel des abeilles plus rustiques et solides et qui sont plus performantes et rentables dans la production de miel. Finalement la préservation de la biodiversité nous renvoie à notre conscience collective et individuelle : quel est l'engagement que chacun est prêt à prendre pour laisser un patrimoine naturel préservé à nos enfants ? Et c'est une question fondamentale que chaque Guadeloupéen doit inéluctablement se poser face à la menace du réchauffement climatique.